



Les Scouts
Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL
Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles
tél. +32(0)2.508.12.00 - fax +32(0)2.508.12.01
lesscouts@lesscouts.be
www.lesscouts.be



EUROPCAR

LES AVANTAGES POUR LES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION

Depuis de nombreuses années, la fédération travaille en partenariat avec la société Europcar pour la location de voitures et véhicules utilitaires.

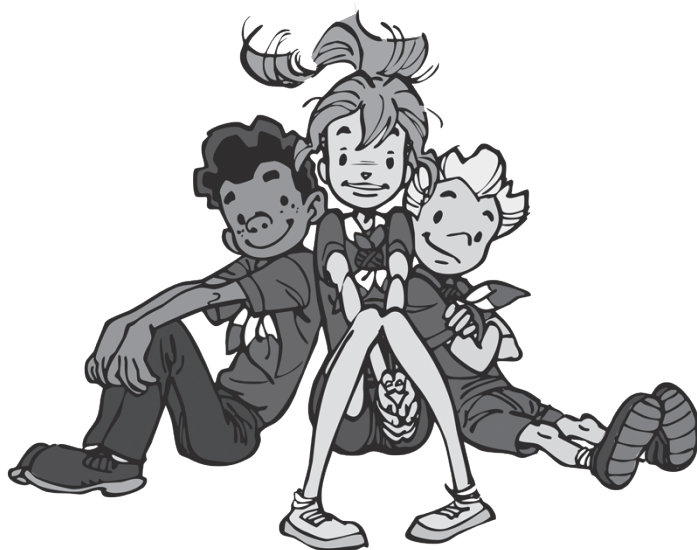
Cette année encore, la fédération a renouvelé son accord avec Europcar (n° de contrat : 825 27 234).

Celui-ci accorde à nos membres un certain nombre d'avantages pour toute location :

- Prix compétitifs pour voitures et véhicules utilitaires jusqu'à 250 km par jour.
- Les conducteurs peuvent avoir 19 ans avec 1 an de conduite.
- Il faut déclarer les autres conducteurs mais ils ne doivent pas payer de supplément. (Seules ces personnes peuvent conduire le véhicule).
- Les animateurs ne paient pas de caution. Sont à leur charge : le prépaiement, le carburant et les dégâts éventuels.

Cette convention est accessible à **tous les membres** pour un usage dans le cadre d'une activité scout.

Pour **bénéficier de ces conditions**, il faut être en possession d'un *voucher* (bon de location) délivré par la fédération.



DEMARCHES À SUIVRE POUR LA RÉSERVATION

Plusieurs possibilités se présentent pour la réservation d'un véhicule :

- réservation auprès de la centrale Réservation au numéro : 02.348.92.12
- réservation auprès de l'agence Europcar de départ de location
- réservation par fax : 02.709.71.05
- réservation via internet : www.europcar.be (l'onglet Tarifs et Réservations-Entreprises)
- réservation via email : reservation.belgium@europcar.com.

Munissez-vous du numéro de contrat, ainsi que du moyen de paiement, par exemple carte de crédit ou voucher (le n° de voucher est indispensable pour une réservation via internet).

Les avantages liés au "voucher" ne sont valables que si la réservation et le retrait du véhicule se font dans une agence en Belgique.

PRISE DU VÉHICULE

Munissez-vous des documents suivants, nécessaires lors de la prise du véhicule au comptoir de l'agence Europcar auprès de laquelle la réservation a été effectuée :

- permis de conduire, réglementaire, en cours de validité et d'une ancienneté minimale d'un an
- pièce d'identité (ou tout document faisant foi)
- mode de paiement (carte de crédit, voire voucher ou bon de commande)

Il vous sera remis en échange la fiche d'état du véhicule et les clés ainsi que votre contrat (les papiers du véhicule sont dans le vide-poche).

Il est recommandé de vérifier la conformité de l'état du véhicule avec la fiche qui vous a été remise afin de pallier tout éventuel oubli.

Europcar peut également vous livrer les véhicules sur le site. Pensez à le préciser lors de la réservation.



QUE FAIRE EN CAS DE PANNE, D'ACCIDENT OU DE VOL ?

- **Que faire si, au cours de la location, vous êtes confronté à une panne, un incident mécanique ou un problème médical ?**

Contactez le service de dépannage-assistance d'Europcar à disposition 24h/24 et 365 jours par an aux numéros suivants :

Si vous vous trouvez en Belgique :
0800.130.91.

Si vous vous trouvez à l'étranger :
+32(0)2.287.09.00.

- **Que faire si, au cours, de la location vous êtes confronté à un accident ?**

Remplissez le constat d'accident que vous trouverez avec les papiers du véhicule dans le vide-poche. Il doit être signé par les deux parties et n'oubliez pas de préciser les date et lieu de l'accident, ainsi que les coordonnées complètes du véhicule tiers.

Prévenez si besoin le service dépannage-assistance d'Europcar. Restituez le constat à l'agence Europcar.

- **Que faire si, au cours de la location, vous êtes confronté à un vol ?**

Dès que vous avez connaissance du vol, vous devez informer l'agence Europcar de la prise en charge du véhicule et faire la déclaration auprès des autorités de police ou de gendarmerie endéans les 24h. Restituez les clés du véhicule et une copie de la déclaration de vol à l'agence Europcar la plus proche.

- **Pour tout accident corporel, vol, dégradations volontaires ou incendie suspect,** il faut, par ailleurs, prévenir immédiatement la police.



BON À SAVOIR

Outre les conditions spéciales pour Les Scouts, il faut rester attentif aux conditions générales de location des véhicules.

Voici quelques éléments importants.

UTILISATION DU VÉHICULE

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule en bon père de famille et à le restituer en parfait état d'entretien et de propreté.

Interdiction d'utiliser le véhicule :

- pour le transport de passagers à titre onéreux
- pour propulser ou tirer un véhicule ou une remorque
- pour des compétitions
- sous l'influence éthylique ou narcotique, en incapacité de conduire
- pour le transport de produits dangereux
- en surcharge
- en le sous-louant

ASSURANCES

En signant le contrat, le locataire donne son accord sur la police d'assurance automobile souscrite par Europcar. Cette police couvre les dommages causés à des tiers.

Le client est responsable du véhicule en matière de vol et dégâts matériels. Toutefois, il est possible de souscrire des assurances complémentaires pour couvrir ces risques ainsi que les dommages corporels des personnes transportées.



ASSURANCES INCLUSES

- **CDW (Collision Damage Waiver)**
Assurance omnium du véhicule avec prise en charge de la franchise par le locataire (minimum 600€ suivant le type de véhicule loué) en cas d'accident en tort.
- **THW (Theft Waiver)**
Assurance vol du véhicule avec prise en charge de la franchise par le locataire (minimum 600€ suivant le type de véhicule loué) en cas de vol.

ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Assurances concernant le véhicule

- **WWI (Windscreen Waiver Insurance)**
Assurance couvrant les bris de vitre, rétroviseurs, phares, ampoules et les pneus (usage normal du véhicule).
- **POM (Peace Of Mind)**
Pack assurances omnium complet, comprenant la responsabilité civile + CDW + réduction franchise (minimum 200 € suivant le type de véhicule loué) en cas d'accident en tort + assurance « bris de vitre » et endommagement aux pneus et PAI.
- **SCDW = Super CDW**
Assurance omnium du véhicule avec prise en charge par le locataire d'une franchise réduite (minimum 245 € suivant le type de véhicule loué) en cas d'accident en tort.

Assurance concernant les personnes

- **PAI (Personal Accident Insurance)**
Assurance couvrant les dommages corporels des personnes présentes dans le véhicule (passagers + conducteurs) lors d'un accident de roulage.

Qu'est-ce qui est indispensable, intéressant, moins intéressant ?

- Les assurances CDW (omnium de base) et THW (vol) sont incluses.
- Assurance PAI : indispensable. Pour rappel, ETHIAS n'intervient pas dans le cadre d'un accident avec un véhicule automoteur.

La nécessité de contracter telle ou telle assurance concernant les véhicules dépend plus du type de véhicule, de l'usage qui en sera fait et de la destination.

- L'assurance WWI bris de vitre, pneumatique dépendra de l'usage qui en sera fait et de la destination du voyage.
- Idem pour l'assurance POM : intéressant en cas d'inexpérience du conducteur et de l'usage qui sera fait du véhicule... ou pour les stressés anxieux.

Le véhicule n'est assuré que pour la durée de la location indiquée sur le contrat sauf prolongation acceptée par Europcar et uniquement dans les pays autorisés.

Les infractions au code de la route sont à la charge du client.

RÉPARATIONS

Les dommages causés au véhicule par suite de dénivèlement ou mauvais état du sol sont à la charge du locataire ainsi que les dégâts au toit et parties supérieures des véhicules utilitaires.

Lors d'une panne ou d'un accident, les réparations ne pourront être effectuées qu'après accord écrit et selon les instructions d'Europcar. Il faut garder les factures pour être remboursé.

QUELS SONT LES FRAIS DE LOCATION ?

- Le prépaiement et le carburant
- Une redevance kilométrique est calculée sur base des kilomètres parcourus.
- Attention, si vous prolongez la location, il faut avertir la station Europcar de départ via l'agent Europcar le plus proche, et ce, 12h minimum avant la fin prévue du contrat.

Vous devrez également vous rendre dans un des bureaux Europcar, aux heures d'ouverture, et payer la prolongation.

CARBURANT ET HUILE

Les niveaux d'huile et d'eau sont à vérifier en permanence. Les achats de matières lubrifiantes peuvent être remboursés sur base des factures. Le client ayant reçu un véhicule avec un réservoir plein doit le restituer dans le même état.



RESTRICTIONS

L'utilisation de véhicules loués n'est autorisée que dans les pays européens suivants :

Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Norvège, Suisse.

Toutefois, **Europcar autorise la location des véhicules vers les pays de l'Est, membres de l'Union européenne** (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Tchéquie).

Italie et pays de l'est membres de l'Union européenne :

Le locataire est totalement responsable en cas de vol ou de disparition de certains véhicules (voir avec l'agent Europcar). Aucun modèle du type Mercedes, Audi, BMW n'est autorisé.

Europcar peut modifier cette liste à tout moment.

Il faut donc toujours vérifier auprès de l'agent Europcar que les pays traversés sont bien autorisés.

Les avantages liés au "voucher" ne sont valables que si la réservation et le retrait du véhicule se font dans une agence en Belgique.

ADRESSES EUROPCAR EN BELGIQUE

EUROPCAR ANTWERPEN

Plantin & Moretuslei 35 - 2018 Antwerpen
tél. 03.206.74.44 fax 03.206.74.40.

EUROPCAR ARLON

Route De Bastogne, 319 - 6700 Arlon
tél. 063.45.75.95 fax 063.45.75.85.

EUROPCAR ATH

Chemin Malpaquet, 2 - 7822 Ghislenghein
tél. 068.84.22.90 fax 068.54.38.78.

EUROPCAR BAILLONVILLE

Zonning Industriel De Baillonville, 16
5377 Baillonville
tél. 084.36.78.30 fax 084.31.11.58.

EUROPCAR BRUGGE

St Pieterskaai, 48 - 8000 Brugge
tél. 050.31.45.44 fax 050.31.91.64.

EUROPCAR BRUXELLES FOREST

Rue Saint Denis 117 - 1190 Bruxelles
tél. 02.348.92.20 fax 02.344.13.73.

EUROPCAR BRUSSELS IXELLES

Chaussee De Waterloo 538 - 1050 Bruxelles
tél. 02.345.92.90 fax 02.346.54.04.

EUROPCAR BRUSSELS GARE DU MIDI

Arrival Hall - 1060 Bruxelles
tél. 02.522.95.73 fax 02.522.85.21.

EUROPCAR BRUSSELS ZAVENTEM

Weiveldlaan 8 - 1930 Zaventem
tél. 02.720.61.94 fax 02.720.18.49.

EUROPCAR BRUSSELS NATIONAL AIRPORT

Arrival Hall - 1930 Zaventem
tél. 02.721.05.92 fax 02.725.79.24.

EUROPCAR CHARLEROI

Rue De Montigny, 246 - 6000 Charleroi
tél. 071.31.41.40 fax 071.30.39.54.

EUROPCAR CHARLEROI AIRPORT

Arrival Hall Building S6 – Desk 11
6041 Gosselies
tél. 071.25.19.65 fax 071.25.11.34.

EUROPCAR GENT

Einde Were, 1 - 9000 Gent
tél. 09.226.81.26 fax 09.227.51.19.

EUROPCAR HASSELT

Gouverneur Verwilghensingel, 2b
3500 Hasselt
tél. 011.22.38.38 fax 011/24.25.07.

EUROPCAR KORTRIJK

Vlamingstraat 4/13 - 8560 Wevelgem
tél. 056.43.28.37 fax 056.43.28.57.

EUROPCAR LIEGE CENTRE

Rue du Jardin Botanique 14 - 4000 Liège
tél. 042.22.40.07 fax 042.21.24.33.

EUROPCAR LIEGE - BRESSOUX

Rue Dieudonné de France, 54 - 4020 Liège
tél. 043.42.66.94 fax 043.42.32.65.

EUROPCAR MONS - MAISIERES

Rue Grande, 191 - 7020 Maisières
tél. 065.72.30.35 fax 065.72.35.57.

EUROPCAR MECHELEN

Battelsesteenweg, 374 - 2800 Mechelen
tél. 015.27.18.78 fax 015.27.18.78.

EUROPCAR NAMUR

Chaussée de Marche, 601 - 5101 Erpent
tél. 081.31.32.56 fax 081.31.09.69.

EUROPCAR OOSTENDE

Hoek Torhoutsesteenweg – Kastanjelaan 3
8400 Oostende
tél. 059.70.01.01 fax 059.51.49.00.

EUROPCAR TOURNAI

Rue des Jésuites, 49 - 7500 Tournai
tél. 069.22.48.27 fax 069.22.28.94.

EUROPCAR WATERLOO

Clos Lamartine 9
1420 Braine L'Alleud / Waterloo
tél. 02.354.49.36 fax 02.384.27.15.

Toutes les adresses sont également reprises sur le site d'Europcar :
www.europcar.be.